

Article 21 du Règlement

On pouvait donc y voir concrètement ce qu'est le Canada d'aujourd'hui et de demain—un pays où l'appartenance nationale est le point de convergence de nombreuses traditions culturelles.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA GRÈVE DES FACTEURS—LA NOUVELLE QU'ON AURAIT RECOURS À DES BRISEURS DE GRÈVE DURANT LA MÉDIATION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de la nomination d'un médiateur dans le conflit des postes, et nous espérons que cela représente un changement d'attitude de la part du gouvernement en faveur de la négociation plutôt que de la confrontation.

J'ai cependant entendu une nouvelle alarmante en provenance de Montréal où la Société des Postes continue de recourir à des briseurs de grève pour assurer la sécurité de la distribution du courrier.

Nous prions le gouvernement et Postes Canada de respecter leur promesse de retirer tous les briseurs de grève durant la période de médiation.

La Société des Postes a montré dans son rapport annuel qu'elle avait le déficit bien en main, car il a baissé de 81 millions de dollars au cours de l'année dernière. Ce prétexte à la confrontation avec les syndicats des travailleurs des Postes n'est que cela, un prétexte. Le conciliateur a fait remarquer dans son rapport que l'impasse dans les négociations était attribuable au plan de redressement que le gouvernement a imposé aux Postes et à la brièveté du délai qu'il leur a impartis pour en arriver à l'autonomie financière. Nous espérons . . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA PEINE CAPITALE

LES PÉTITIONS EN FAVEUR DU RÉTABLISSEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je désire faire savoir à la Chambre que j'ai reçu un certain nombre de pétitions à mon bureau ces dernières semaines. Comme vous le savez, plus de 39 000 personnes de tout le Canada se sont exprimées par voie de pétition en faveur du rétablissement de la peine capitale.

Je désire également souligner qu'en plus de ces 39 256 noms, j'ai aussi reçu des pétitions portant 5 827 signatures qui ont été jugées irrecevables aux termes du Règlement de la Chambre pour des raisons de forme. En additionnant toutes ces signatures, on obtient un total de plus de 45 000 noms.

Je remercie sincèrement les groupes comme CRY ou *Citizens Responding to You*; *Citizens United for Safety and Justice*; *Citizens for Capital Punishment and Justice*; *Victims of Violence*; les retraités de l'Armée, de l'Aviation et de la

Marine; l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick; les représentants du personnel des divisions de la GRC; l'Association canadienne des chefs de police; l'Association canadienne des policiers et l'association des policiers de la Sûreté de l'Ontario. Ces groupes ont travaillé d'arrache-pied pour faire circuler ces pétitions et méritent les remerciements de nombreux députés à la Chambre.

J'ajoute que l'aile ontarienne des jeunes conservateurs appuie sans réserve le rétablissement de la peine capitale.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE—LE PROBLÈME DU FLOTTAGE DU BOIS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui concerne le problème du flottage du bois sur la plus longue rivière utilisée à cet effet au Canada, la Saint-Maurice. Comme vous le savez, cette rivière sillonne un très vaste territoire dans la région de la Mauricie, soit de La Tuque à Trois-Rivières.

Le flottage du bois représente depuis plusieurs années un sérieux problème tant pour les riverains du Saint-Maurice que pour le reste de la population de cette région. Le degré de pollution causé par le flottage est à un niveau alarmant, tel que le décrit une brochure du ministère de l'Environnement du Québec intitulée *La Saint-Maurice, une rivière en danger*. On peut y lire à la page 17: «Le flottage du bois effectué depuis de très nombreuses années sur ce cours d'eau a des effets nocifs sur la vie aquatique et sur la qualité de l'eau. Ce bois flotté ainsi que les écorces et les billes qui coulent et s'accumulent au fond des cours d'eau dégagent des substances nocives, dont certaines atteignent des niveaux toxiques pour la vie aquatique». Et un peu plus loin: «Les billes flottantes continuent d'avoir des effets dévastateurs jusqu'au fleuve Saint-Laurent.»

Il s'agit là d'un problème complexe puisque l'arrêt du flottage aurait certes des répercussions économiques difficiles pour notre région en raison des coûts élevés qu'occasionnerait le transport routier des billes de bois.

En avril 1986, une entente de principe pour contrôler le flottage du bois serait intervenue. Il semble cependant que les résultats escomptés se fassent encore attendre.

C'est pourquoi je demande que soient convoquées dans les plus brefs délais toutes les parties impliquées dans ce dossier, dont le ministère de l'Environnement du Canada, les compagnies impliquées, les autres instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales afin que l'on trouve rapidement une solution efficace à ce grave problème.